

LE FINANCEMENT PUBLIC DES ÉCOLES PRIVÉES : **mettre fin aux mythes !**

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a commandé au chercheur Jean-François Landry une recherche sur le financement public des écoles privées. Même si de nombreuses recherches avaient déjà été réalisées sur le même thème, la FAE avait l'intuition que le fameux 60 % accordé aux écoles privées n'était qu'un mythe. La recherche intitulée *Financement public des écoles privées : mettre fin aux mythes* prouve que nous avons raison !



Mythe n° 1 :

Les écoles privées ne reçoivent en fonds publics que 60 % des sommes accordées pour un jeune du public

Il est vrai que les écoles privées reçoivent une allocation de base de 60 % de ce qu'il en coûte au public pour la formation d'un élève du secteur des jeunes. Mais à cette somme, il faut ajouter :

- » **UNE ALLOCATION LOCATIVE** (pour les bâtiments) équivalant elle aussi à 60 % de ce qui est versé aux établissements dans le réseau public ;
- » **DES CRÉDITS D'IMPÔT POUR LES DONS REÇUS** par ces écoles. La plupart des écoles sont enregistrées en tant qu'organisme de bienfaisance et peuvent remettre des reçus aux fins d'impôt. Entre 2005 et 2008, elles ont remis des reçus pour plus de 200 M\$;
- » **DES CRÉDITS D'IMPÔT POUR ENSEIGNEMENT RELIGIEUX** dont voici quelques exemples : le Collège Regina Assumpta de Montréal aurait remis, en 2007, un peu plus de 3 M\$ en reçus d'impôt à titre de droits de scolarité aux fins religieuses; le Collège St-Lambert, 1,5 M\$ et le Collège Jean-Eudes, 1,7 M\$;
- » **DES SUBVENTIONS POUR LES INFRASTRUCTURES** par exemple, en 2007, le Collège Notre-Dame a reçu 700 000 \$ pour l'amélioration de ses équipements sportifs.

NDLR : Il a été impossible dans l'étude de chiffrer la contribution gouvernementale pour la rénovation des écoles privées; néanmoins, nous savons que de telles subventions existent.

Mythe n° 2 :

C'est normal de financer les écoles privées

Le gouvernement nous présente souvent le financement public aux écoles privées comme une situation normale, comme si toutes les provinces accordaient de telles subventions. La réalité est tout autre.

Les provinces qui n'accordent pas un financement public aux écoles privées sont :

- » l'Île-du-Prince-Édouard;
- » l'Ontario;
- » le Nouveau-Brunswick;
- » la Nouvelle-Écosse;
- » Terre-Neuve.

Pour les provinces qui financent, le taux de financement public des écoles privées varie entre 35 % et 65 %. La Colombie-Britannique et le Manitoba sont les deux provinces avec le Québec où la subvention est la plus importante.

Mythe n° 3 :

Mettre fin au financement public des écoles privées menacerait l'existence d'un réseau privé

En Ontario, il n'y a aucune subvention publique accordée aux écoles privées. Néanmoins, 5 % des enfants et des jeunes de cette province fréquentent une école privée. Il n'y a aucune raison de croire que la situation serait différente au Québec.

Mythe n° 4 :

Les écoles publiques ne pourraient pas accueillir tous les jeunes si on cessait le financement public des écoles privées

On estime qu'avec la fin du financement public aux écoles privées, 57 500 enfants et jeunes reviendraient dans le réseau public. Or, dans plusieurs régions, on observe une décroissance du nombre d'élèves inscrits dans les écoles publiques.

Mythe n° 5 :

Il existe au Québec un consensus social sur le financement public des écoles privées

Au cours des dernières années, de nombreuses intervenantes et de nombreux intervenants du milieu scolaire québécois se sont prononcés en faveur de l'abolition complète ou partielle de la subvention gouvernementale dont bénéficient les écoles privées.

Par exemple, en 1996, dans le rapport final des États généraux sur l'éducation, on peut lire que : « Les acteurs de l'éducation s'entendaient sur la nécessité d'accorder une priorité à l'école publique en décrétant un moratoire sur l'ouverture d'établissements privés et en diminuant progressivement les subventions aux écoles privées. »

Selon un sondage CROP-FAE réalisé en août 2009, 62 % des répondants s'opposent au financement public des écoles privées.

Les écoles privées en chiffres

- » En 2005, les écoles privées recevaient 376 M\$. Aujourd'hui, elles reçoivent 452 M\$;
- » 182 établissements sont subventionnés pour l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire;
- » Depuis 2004-2005, près de 40 établissements supplémentaires ont été agréés par le MELS;
- » Entre 2001 et 2007, le nombre d'élèves dans ces écoles est passé de 108 367 à 125 271;
- » En 2003-2004, Montréal et la Montérégie regroupaient 59 % des écoles privées et 60 % de la clientèle scolaire du réseau privé;
- » La subvention moyenne accordée par le gouvernement est de 4 105 \$ par élève, mais ces écoles facturent aux parents une multitude d'autres frais;
- » Dans les régions urbaines, 52 % des familles qui envoient leurs enfants dans les écoles privées, gagnent plus de 90 000 \$ par année;
- » En réalité, le montant disponible par élève est de 7 969 \$¹ dans les écoles privées alors qu'il n'est que de 6 218 \$ dans les écoles publiques, pourtant les écoles privées ne reçoivent pas d'enfants en difficulté.

1. Ce montant inclut les frais supplémentaires facturés aux parents pour les droits d'admission, les frais pour différentes concentrations, le tutorat, les activités sportives, les frais de réinscription annuels, etc.

Mettre fin au financement public des écoles privées, ça voudrait dire, avec un taux de retour du privé au public de 50 % :

- » une réinjection dans les écoles publiques de 306,7 M\$ au chapitre de l'allocation de base ;
- » une réinjection dans les écoles publiques de 10,6 M\$ pour l'entretien des établissements ;
- » un retour au public de plus de 57 500 élèves, soit une hausse de 5 % du nombre d'élèves fréquentant le réseau public ;
- » une économie gouvernementale d'au moins 86 M\$ qu'il serait possible de réinjecter pour répondre aux besoins urgents des élèves du réseau public, notamment ceux en difficulté.

Les effets positifs de la fin du financement

Le retour des élèves du privé : de nombreux effets positifs pour l'école publique

Nous ne pourrions conclure ce feuillet sans faire état des effets positifs pour l'école publique du retour des élèves du privé vers l'école publique.

- » Dans un contexte de décroissance démographique, le retour des élèves du privé permettrait de mettre fin à la décroissance des élèves dans les écoles publiques.
- » Ce serait aussi le retour d'élèves « performants » ayant de la facilité au plan académique.
- » Il y aurait un rehaussement du niveau général de l'école publique.
- » Les élèves plus « performants » auraient un effet moteur sur les autres par leur réussite scolaire.
- » Il y aurait une plus grande mixité sociale dans toutes les écoles publiques du Québec et particulièrement, dans les régions urbaines où l'on retrouve actuellement un grand nombre d'écoles privées.

Le retour des élèves, avec tout le financement qui y est rattaché, viendrait augmenter le patrimoine collectif : de fait, il y aurait plus d'argent pour financer l'achat de livres pour les bibliothèques scolaires, l'entretien des bâtiments, l'amélioration des équipements.

Mettons fin au financement public des écoles privées.

**Laissons le privé être
ce qu'il prétend être : privé !**

Pour en savoir plus et lire la recherche au complet :

www.lafae.qc.ca

7 octobre 2009



www.lafae.qc.ca